



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenez professeur des écoles



Être enseignant, c'est exercer un métier qui a du sens, c'est avoir le goût de la transmission pour contribuer à former les générations futures. C'est aussi un métier où l'on travaille en équipe, mieux rémunéré et reconnu, et qui ouvre d'autres perspectives de carrière.

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie**

Découvrez les métiers du service public sur [choisirleservicepublic.gouv.fr](https://www.choisirleservicepublic.gouv.fr)

© Xavier Schwebel/MENJ

Le métier de professeur

Les missions

Le professeur des écoles (maternelle et élémentaire) est **polyvalent** et **enseigne plusieurs matières** (français, mathématiques, histoire, etc.).

Ses missions sont :

- **apprendre** aux élèves à lire, à écrire et à compter ;
- **éveiller** leur intérêt pour le monde qui les entoure ;
- les **engager** dans la construction de leur parcours éducatif et scolaire ;
- les **amener** à s'approprier les savoirs fondamentaux.

Pour cela, il doit :

- **élaborer ses cours** dans le respect des programmes ;
- **assurer un suivi** de la progression de chaque élève à travers des activités et évaluations.

Le professeur dispose d'une certaine **liberté** dans l'exercice de son métier et **collabore** avec le reste de l'équipe éducative pour mener des projets pédagogiques transversaux.

Le temps de travail

→ Trois ensembles de missions :

- le temps en classe (**24 heures d'enseignement hebdomadaires**) ;
- les activités liées au service d'enseignement (temps de préparation des cours, correction des copies, travail en équipe pédagogique, etc.) ;
- les missions complémentaires sur la base du volontariat (séances de soutien, orientation, etc.).

→ L'année scolaire compte **36 semaines de cours**.

5 points à savoir sur la rémunération

- Des professeurs stagiaires rémunérés dès la rentrée qui suit leur réussite aux concours
- Une rémunération à **2 100 € nets/mois** minimum pour tous les professeurs titulaires débutant leur carrière
- Deux tiers de l'expérience antérieure des profils en reconversion repris pour une meilleure continuité de la rémunération
- Une progression régulière de la rémunération
- Une augmentation des salaires de **11 %** entre janvier 2022 et janvier 2024